



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française*

*Séance du 31 mars 2025  
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

**Date de la convocation**  
25/03/2025

**Date de publication**  
03/04/2025

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - DEL NISTA Xavier - CRAPONNE Jean-Louis - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - ORLANDI Pascal - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

**Procurations :**

LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.  
RABERT Guylaine a donné procuration à CACELLI Alex.  
GUINTRAND Tamara a donné procuration à FISCHER Lionel.  
COUSTON Rémy a donné procuration à ADAM Carole.  
PILLOT Marion a donné procuration à BOLIMON Lionel

**Secrétaire de séance :** CUP Christine.

**DELIBERATION N° 2025-03-25**

**OBJET :** SECURITE ROUTIERE – AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

**RAPPORTEUR :** Monsieur Serge MALEN, le Maire.

La commune souhaite aménager l'avenue de la Gare au niveau de l'entrée de l'école élémentaire Jean Moulin pour sécuriser l'intersection avec le parking de la Gare et les accès à l'école.

Il s'agit notamment de faire ralentir la vitesse de circulation et d'améliorer la visibilité à l'intersection.

Le projet d'aménagement est estimé à 130 000 € HT de travaux.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser davantage l'avenue de la Gare,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière du Département au titre du produit des amendes de police.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la réalisation de l'aménagement de l'avenue de la Gare.

SOLLICITE une aide financière du Département au titre du produit des amendes de police à hauteur de 14 000 €, soit 40 % du montant de la dépense subventionnable (35 000 € HT).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

<b>COÛT DU PROJET</b>		<b>130 000 €</b>
Coût des travaux HT		130 000 €
TVA	20,00%	26 000 €
<b>Coût TTC</b>		<b>156 000 €</b>

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE

<b>1 Autofinancement</b>	<b>39,2%</b>	<b>51 000 €</b>
<b>2 Subventions d'équipement</b>	<b>60,8%</b>	
Etat - DETR 2025	50% de la dépense	65 000 €
Département (produit des amendes de police)	10,8% de la dépense	14 000 €
<b>Total (2)</b>		<b>79 000 €</b>
<b>3 Emprunt</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>
<b>Total (1+2+ 3)</b>	<b>100%</b>	<b>130 000 €</b>

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget 2025.

RÉSULTAT DU VOTE

<b>VOIX POUR</b> 27	<b>VOIX CONTRE</b> /	<b>ABSTENTION</b> /
------------------------	-------------------------	------------------------

Le Maire,  
Serge MALEN




Secrétaire de séance  
Christine CUP



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 03/04/2025 de la publication le 03/04/2025 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.